

FRANCE

Partie II Non discrimination

1-Le Défenseur des droits (ombudsman français) consacre une attention soutenue à la question des personnes âgées et aux discriminations ou autres atteintes aux droits fondamentaux dont celles-ci peuvent être victime.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sinformer-sur-le-defenseur-des-droits/linstitution/actualites/interview-du-defenseur-des-droits>

Partie III Autonomie et participation

La loi du 2 janvier 2002 a mis en place des outils garantissant le droit des personnes accueillies dans un Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), parmi lesquels :

- Une Charte des droits et libertés des personnes accueillies obligatoirement annexée au livret d'accueil ;
- La mise en place dans chaque établissement d'un conseil de la vie sociale comprenant des représentants des personnes accueillies ;
- La signature d'un contrat de séjour avec chaque personne accueillie.

Partie IV Protection contre la violence et les abus

Les autorités françaises ont installé le 7/1/2013 un Comité national pour la bientraitance et les droits (CNBD) des personnes âgées et handicapées, dont la mission est de travailler à la lutte contre la maltraitance et à la promotion des droits

Partie V Protection sociale et emploi

1- Contrat de génération : Le Gouvernement français a fait voter, le 1er mars 2013, une loi portant création du contrat de génération, qui fait suite à un accord national interprofessionnel unanime des partenaires sociaux, signé le 19 octobre 2012. Le contrat de génération permet aux entreprises de moins de 300 salariés de bénéficier d'une aide financière de l'Etat de 4 000 euros par an, pendant trois ans, dès lors qu'elles embauchent en CDI un salarié de moins de 26 ans tout en conservant un salarié de 57 ans ou plus.

2 - Guide Technique : "Les bonnes pratiques des entreprises en matière de maintien et retour en activité professionnelle des seniors" L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a réalisé, à destination des entreprises, un guide qui constitue un appui aux entreprises sur la question du maintien en emploi des seniors (2009). Il est disponible à l'adresse suivante <http://www.npdc.aract.fr/spip.php?article225>